

## Que faut-il enseigner ?

# La question du socle commun

## *Le regard de l'historien*

Claude Lelièvre,  
professeur à la Sorbonne

TOUT COMMENCE dès le début de la V<sup>e</sup> République. L'ordonnance du 6 janvier 1959 de Jean Berthoin, ministre de l'Éducation nationale d'un gouvernement dirigé par Charles de Gaulle, prolonge la scolarité obligatoire de deux ans et la porte à seize ans révolus pour les enfants qui auront six ans à partir du premier janvier 1959. La mesure ne sera donc effective qu'à partir seulement de 1967. Et c'est le début des complications et de la confusion car, entre le moment de la décision (qui aurait dû être accompagnée d'une redéfinition de l'instruction obligatoire approfondie que l'on pouvait attendre de cet allongement) et le moment où la prolongation de la scolarité obligatoire devient effective, la réforme Cappellet-Fouchet de 1963 institue un Collège d'enseignement secondaire (le CES) qui réunit "sous le même toit toutes les formes d'enseignement entre la fin des études élémentaires et la fin de la scolarité obligatoire".

Le traité de Rome, signé en 1957, vient d'instituer l'Europe communautaire. La mise en orbite par l'Union soviétique, en 1957 également, du premier satellite terrestre – le *Sputnik*

– interpelle l'ensemble des pays de l'Ouest : qu'en est-il de la suprématie scientifico-technologique des uns et des autres, de la "bataille des cerveaux" ? C'est dans ces circonstances que Charles de Gaulle, en nationaliste moderne, met en œuvre sa politique prioritaire en matière d'enseignement : le développement volontariste des enseignements supérieurs. De la fin des années cinquante à la fin des années soixante, le nombre d'étudiants est multiplié par 2,5. Le budget du supérieur, en francs constants, fait plus que suivre puisqu'il est multiplié par 4.

Mais il faut alimenter ce recrutement élargi des élites, en mettant au point un dispositif d'orientation qui puisse capter tous les bons élèves : la déperdition d'élèves capables en fait de poursuivre des études longues en classe de fin d'études (dans les écoles communales) ou en cours complémentaires (dans les CEG, collèges d'enseignements généraux) doit cesser. Puisque chaque type d'établissement a tendance à garder ses bons élèves, on crée un seul type d'établissement (le CES) qui regroupe toutes les formes d'enseignement (la voie I, la filière longue des lycées ; la voie II, la filière

courte des CEG ; et la voie III, dite “ transition-pratique ” ). Le collège à filières est né, qui est avant tout une gare de triage pour capter tous les bons élèves et les mener vers des études longues. Le collège va être dominé désormais par la question de l’orientation d’une part, et réglé “ idéalement ” par la culture requise pour l’élite d’autre part. Et nous avons beaucoup de mal à sortir de ces orientations, de cette problématique.

Un problème, à l’évidence, n’avait pas été résolu : la redéfinition du sens de la scolarité obligatoire pour tous, de l’école obligatoire. Lorsque Valéry Giscard d’Estaing devient président de la République en 1974, c’est l’une des toutes premières priorités qu’il s’assigne. Dès sa première conférence de presse à l’Élysée, le 25 juillet 1974, il déclare que “ le premier objectif, c’est l’élévation du niveau de connaissance et de culture [...] : on peut se poser la question de savoir si, à côté de l’obligation de scolarité jusqu’à seize ans, il ne faudrait pas imaginer une autre obligation qui serait de donner à chaque Française et à chaque Français un savoir minimal. ” On tient là le sens et le principe fondamental de ce qui sera appelé plus tard le “ collège unique ”.

Mais de gauche ou de droite, ce projet est accusé de vouloir “ minimiser les savoirs ”, de vouloir le nivellement par le bas. Et le “ collège unique ” (qui n’a de véritable sens que dans le cadre d’une scolarité obligatoire clairement définie) n’a pu être fondé à partir de ce qui était son principe et son ambition ; d’où un dérèglement permanent, qui a essaimé peu à peu dans l’élémentaire lui-même, puisque la question de la définition de ce qui devait être prioritairement attendu à la fin de la scolarité obligatoire dans son ensemble n’a pas eu de réponse claire et opératoire.

Le collège dit unique a continué à être dominé par la question de l’orientation qui était au fondement du collège précédent, le CES ; et il a continué à être défini (le plus souvent par défaut, donc dans la culpabilité et le

désordre) par la culture d’élite de la “ filière longue ”. Au débat culturel nécessaire et fondamental, à la définition d’une culture minimale “ plancher ” ont été substituées des mesures pédagogiques ou organisationnelles sans fondement – culturel – véritable.

Cette question récurrente ressurgit à chaque grand rapport, depuis celui de Bourdieu de 1985 ( “ Des programmes nationaux devraient définir le minimum culturel commun, c’est-à-dire le noyau de savoirs et de savoir-faire fondamentaux et obligatoires que tous les citoyens devraient posséder ”) jusqu’à celui de Dubet sur le collège en 1999 ( “ Le collège doit mieux définir les savoirs et les compétences qu’il peut attendre de tous afin de mieux identifier et hiérarchiser les priorités [...], ce qui suppose une réflexion sérieuse sur les compétences et les connaissances qui doivent constituer le socle commun d’une génération ”).

Mais il faut attendre le rapport Thélot de 2004 pour que cela puisse avoir certaines conséquences sur le plan politique, programmatique et institutionnel dans le cadre de la loi d’orientation pour l’avenir de l’école votée au printemps 2005.

Ce rapport peut s’appuyer en effet sur les résultats du “ grand débat sur l’avenir de l’école ” qui a mis en évidence que l’une des trois préoccupations prioritaires des Français consultés est celle de la réussite de tous les élèves. C’est pourquoi le rapport de la Commission peut s’intituler “ *Pour la réussite de tous les élèves* ” et mettre à sa base et en son premier chapitre : “ La scolarité obligatoire : s’assurer que chaque élève maîtrise le socle commun des indispensables et trouve sa voie de réussite. ”

Comme le souligne le Rapport, “ Les personnes qui se sont exprimées lors du débat public ont privilégié les sujets qui portaient sur les moyens de faire réussir tous les élèves. La Commission a en conséquence organisé sa réflexion en vue de réaliser cette ambition : une école qui arme tous

les futurs citoyens de connaissances, de compétences et de règles de comportement indispensables à une vie sociale et personnelle réussie, et qui permette à chacun de faire des choix éclairés et d’exercer au mieux ses talents. ”

Il s’agit en fait d’une véritable révolution copernicienne dans la problématique scolaire qui a été dominée jusqu’ici – sous la V<sup>e</sup> République – par la question de la reproduction élargie des élites, par la vue du haut voire d’en haut.

Pourtant, comme le disaient déjà en 1989 les sociologues Baudelot et Establet dans leur livre *Le niveau monte* où ils établissaient à partir de l’étude des résultats séculaires des tests administrés lors de l’incorporation à l’armée que si le niveau de réussite à ces tests avait effectivement monté pour les 40 % qui les réussissaient déjà le mieux, il s’était au contraire tassé pour ceux qui les réussissaient le plus mal, “ il reste encore aujourd’hui une quantité substantielle de jeunes qui sortent de l’école sans maîtriser les éléments fondamentaux d’un savoir minimum. L’élévation générale du niveau n’a exercé sur le leur aucun effet d’entraînement : il n’y a aucune raison que la situation s’améliore tant qu’on comptera sur la hausse du plafond pour relever le plancher. ” n